



Troisième trimestre 2013

**États financiers consolidés résumés intermédiaires
non audités et notes complémentaires**

Le 8 novembre 2013

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Non audité (en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
ACTIF			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	812 \$	754 \$	777 \$
Placements à court terme	1 497	1 219	1 251
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme	2 309	1 973	2 028
Liquidités soumises à restrictions	83	96	76
Créances clients	696	550	712
Stocks de carburant avions	75	84	92
Rechanges et fournitures	76	66	93
Charges payées d'avance et autres actifs courants	228	232	255
Total de l'actif courant	3 467	3 001	3 256
Immobilisations corporelles	note 3	4 885	4 711
Immobilisations incorporelles		312	314
Goodwill		311	311
Dépôts et autres actifs		506	510
Total de l'actif	9 481 \$	8 847 \$	9 412 \$
PASSIF			
Passif courant			
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 166 \$	1 161 \$	1 175 \$
Produits passages perçus d'avance	1 757	1 599	1 554
Partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	note 4	439	499
Total du passif courant		3 362	3 259
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement	note 4	3 713	3 259
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel		4 443	4 686
Provisions liées à la maintenance		630	571
Autres passifs non courants		389	419
Total du passif	12 537 \$	12 194 \$	13 429 \$
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Capital social	819	813	840
Surplus d'apport	79	62	58
Déficit	(4 016)	(4 281)	(4 989)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	(3 118)	(3 406)	(4 091)
Participations ne donnant pas le contrôle	62	59	74
Total des capitaux propres	(3 056)	(3 347)	(4 017)
Total du passif et des capitaux propres	9 481 \$	8 847 \$	9 412 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT

Non audité (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Produits des activités ordinaires				
Passages	3 177 \$	3 029 \$	8 461 \$	8 224 \$
Fret	120	118	346	362
Autres	182	179	681	689
Total des produits des activités ordinaires	3 479	3 326	9 488	9 275
Charges opérationnelles				
Carburant avions	1 002	963	2 703	2 740
Salaires et charges sociales	note 5 565	528	1 694	1 582
Modifications des régimes d'avantages du personnel	note 5 -	(127)	-	(127)
Contrats d'achat de capacité	note 11 295	279	843	809
Redevances aéroportuaires et de navigation	274	271	751	761
Maintenance avions	131	155	474	511
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	note 3 130	170	430	514
Frais de vente et frais de distribution	159	152	475	470
Locations avions	80	85	242	255
Restauration et fournitures connexes	80	81	218	223
Communications et technologies de l'information	49	45	145	141
Autres	298	301	1 029	1 001
Total des charges opérationnelles	3 063	2 903	9 004	8 880
Résultat opérationnel	416	423	484	395
Produits (charges) non opérationnels				
Profit (perte) de change	note 8 49	71	(65)	97
Produits d'intérêts	7	10	22	28
Charges d'intérêts	note 4 (174)	(76)	(324)	(236)
Intérêts capitalisés	15	6	36	11
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel	note 5 (51)	(72)	(155)	(216)
Profit (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	note 8 30	3	15	(27)
Perte sur participations dans Aveos	note 10 -	-	-	(65)
Autres	(1)	(6)	(5)	(7)
Total des charges non opérationnelles	(125)	(64)	(476)	(415)
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat et activités abandonnées	291	359	8	(20)
Charges d'impôts sur le résultat	8	-	8	(1)
Bénéfice net (perte nette) de la période découlant des activités poursuivies	299 \$	359 \$	16 \$	(21) \$
Perte nette de la période découlant des activités abandonnées - Aveos	note 10	-	-	(55)
Bénéfice net (perte nette) de la période	299 \$	359 \$	16 \$	(76) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux				
Actionnaires d'Air Canada	298	358	13	(79)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	3	3
	299 \$	359 \$	16 \$	(76) \$
Bénéfice net (perte nette) par action attribuable aux actionnaires d'Air Canada	note 6			
Bénéfice par action découlant des activités poursuivies - résultat de base	1,08 \$	1,29 \$	0,05 \$	(0,09) \$
Bénéfice (perte) par action découlant des activités poursuivies – résultat dilué	1,05 \$	1,28 \$	0,05 \$	(0,09) \$
Perte par action découlant des activités abandonnées – résultat de base et dilué	- \$	- \$	- \$	(0,20) \$
Bénéfice (perte) par action - résultat dilué	1,05 \$	1,28 \$	0,05 \$	(0,29) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Résultat global				
Bénéfice net (perte nette) de la période	299 \$	359 \$	16 \$	(76) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts de néant :				
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	105	36	252	210
Total du résultat global	404 \$	395 \$	268 \$	134 \$
Résultat global attribuable aux :				
Actionnaires d'Air Canada	403 \$	394 \$	265 \$	131 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	3	3
	404 \$	395 \$	268 \$	134 \$
Résultat global attribuable aux actionnaires d'Air Canada découlant des :				
Activités poursuivies	403 \$	394 \$	265 \$	186 \$
Activités abandonnées	-	-	-	(55)
	403 \$	394 \$	265 \$	131 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total du capital social	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2012	840 \$	58 \$	(4 989) \$	(4 091) \$	74 \$	(4 017) \$
Bénéfice net (perte nette)	-	-	(79)	(79)	3	(76)
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	210	210	-	210
Total du résultat global	-	-	131	131	3	134
Rémunération fondée sur des actions	-	3	-	3	-	3
Distributions	-	-	-	-	(19)	(19)
30 septembre 2012	840 \$	61 \$	(4 858) \$	(3 957) \$	58 \$	(3 899) \$
1 ^{er} janvier 2013	813 \$	62 \$	(4 281) \$	(3 406) \$	59 \$	(3 347) \$
Bénéfice net	-	-	13	13	3	16
Réévaluations du passif des régimes d'avantages du personnel	-	-	252	252	-	252
Total du résultat global	-	-	265	265	3	268
Rémunération fondée sur des actions	-	17	-	17	-	17
Émission d'actions, solde net	6	-	-	6	-	6
30 septembre 2013	819 \$	79 \$	(4 016) \$	(3 118) \$	62 \$	(3 056) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Non audité (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :				
Activités opérationnelles				
Bénéfice net (perte nette) de la période	299 \$	359 \$	16 \$	(76) \$
Ajustements au titre du rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles				
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	130	170	430	514
Perte (profit) de change	(34)	(80)	125	(90)
Déficit (excédent) de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge de ces régimes	note 5 (10)	10	7	65
Modifications des régimes d'avantages du personnel	note 5 -	(127)	-	(127)
Dérivés liés au carburant et autres dérivés	note 8 (5)	(13)	(17)	(21)
Perte sur participations dans Aveos	note 10 -	-	-	65
Activités abandonnées - Aveos	note 10 -	-	(27)	55
Variations des provisions liées à la maintenance	10	10	35	13
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(427)	(365)	60	203
Provision pour enquêtes sur le fret	-	-	-	(8)
Autres	28	(5)	34	(20)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(9)	(41)	663	573
Activités de financement				
Produits des emprunts	note 4 1 554	11	1 716	163
Réduction de la dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement	note 4 (1 140)	(79)	(1 455)	(317)
Émission d'actions ordinaires, solde net	note 6 6	-	6	-
Distributions liées aux entités ad hoc de locations d'appareils	-	-	-	(16)
Autres	note 4 -	-	(15)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	420	(68)	252	(170)
Activités d'investissement				
Placements à court terme		(191)	151	(269)
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles		(240)	(112)	(618)
Produit de la vente d'immobilisations		27	4	35
Autres	note 4 15	39	(5)	44
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(389)	82	(857)	(400)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie				
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		22	(27)	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	812 \$	780 \$	812 \$	780 \$

Paiements d'intérêts en trésorerie	158 \$	96 \$	285 \$	238 \$
Paiements d'impôts sur le résultat en trésorerie	1 \$	- \$	1 \$	1 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)****1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ci-joints (les « états financiers ») sont ceux d'Air Canada (la « Société »). Le terme « Société » s'entend, selon le contexte, d'Air Canada et d'une ou plusieurs de ses filiales, y compris Société en commandite Touram (« Vacances Air Canada ») et de la filiale exerçant ses activités sous la dénomination Air Canada rouge^{MC}. Les présents états financiers tiennent compte aussi de certaines entités locatrices de matériel volant, qui sont consolidées selon IFRS 10, *États financiers consolidés*.

Air Canada est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 7373, boulevard Côte-Vertu Ouest (Saint-Laurent), au Québec.

La Société connaît généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la conséquence d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de la Société comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable en fonction de la demande passagers à court terme.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Société établit ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »), tels qu'ils sont définis dans la partie I du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (le « Manuel de l'ICCA »), lesquels intègrent les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers ont été établis conformément aux IFRS applicables pour l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Conformément aux PCGR, les présents états financiers ne contiennent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Selon l'opinion de la direction, les présents états financiers rendent compte de tous les ajustements nécessaires pour donner une image fidèle des résultats de la période intermédiaire présentée.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers pour publication le 7 novembre 2013.

Les présents états financiers ont été établis en fonction des méthodes comptables présentées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2012, sauf pour ce qui suit. On se reportera à la note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2012 pour de plus amples informations sur les normes comptables nouvelles et modifiées publiées, mais non encore en vigueur.

La Société a adopté les normes nouvelles et modifiées qui suivent à compter du 1^{er} janvier 2013, conformément aux dispositions provisoires applicables.

IFRS 10 – États financiers consolidés

IFRS 10 exige qu'une entité consolide une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Selon les IFRS actuellement en vigueur, la consolidation est requise lorsque l'entité a le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles d'une autre entité afin de tirer des avantages de ses activités. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc* ainsi que des parties d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

De concert avec d'autres compagnies aériennes, la Société est partie à des ententes d'avitaillement avec des sociétés d'avitaillement (les « sociétés d'avitaillement ») dans divers grands aéroports du Canada. Les sociétés d'avitaillement sont des entités constituées en vertu de lois fédérales ou provinciales sur les sociétés commerciales dans le but d'acquérir, de financer et de louer des biens servant à l'avitaillement du matériel volant et du matériel au sol. Les sociétés d'avitaillement fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts.

Aux termes de l'interprétation de SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, qui s'appliquait aux périodes antérieures au 1^{er} janvier 2013, la Société a consolidé trois sociétés d'avitaillement établies au Canada. La Société a évalué ses conclusions concernant la consolidation au 1^{er} janvier 2013 et elle a déterminé qu'elle ne contrôlait pas ces sociétés et que selon IFRS 10, elle ne devait pas consolider les trois sociétés d'avitaillement qu'elle consolidait auparavant selon SIC-12.

La Société a comptabilisé ce changement de méthode comptable en s'appuyant sur les dispositions transitoires pertinentes et elle a décomptabilisé la valeur comptable des actifs, des passifs et des participations ne donnant pas le contrôle des trois sociétés d'avitaillement au 1^{er} janvier 2012. Les tableaux ci-dessous présentent les ajustements de chacun des postes touchés des états financiers.

Ajustements de l'état consolidé de la situation financière

	31 décembre 2012	1er janvier 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4) \$	(71) \$
Placements à court terme	(49)	-
Immobilisations corporelles	(160)	(150)
Partie courante de la dette à long terme	(7)	(5)
Dette à long terme	(190)	(199)
Autres passifs non courants	(8)	(6)
Diminution de l'actif net	8 \$	11 \$
Déficit	(3)	(6)
Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(5)
Capitaux propres	(8) \$	(11) \$

Ajustements du compte consolidé de résultat et de l'état consolidé du résultat global

	Trimestre clos le 30 septembre 2012	Période de neuf mois close le 30 septembre 2012
Autres produits	(2) \$	(4) \$
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	(2)	(7)
Augmentation du résultat net et du résultat global	- \$	3 \$
Augmentation du résultat net et du résultat global attribuable aux :		
Actionnaires d'Air Canada	-	3
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Capitaux propres	- \$	3 \$

Ces ajustements n'ont pas eu d'incidence sur le résultat par action de base et dilué pour le trimestre clos le 30 septembre 2012 (0,01 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2012).

Ajustements du tableau consolidé des flux de trésorerie

	Trimestre clos le 30 septembre 2012	Période de neuf mois close le 30 septembre 2012
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(2) \$	(5) \$
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(2)	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	3	15
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1) \$	10 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	(60)	(71)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	(61) \$	(61) \$

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

Selon les IFRS antérieures, les directives concernant l'établissement de la juste valeur et les informations à fournir connexes étaient fournies dans diverses normes spécifiques exigeant des évaluations de la juste valeur. IFRS 13 est une norme exhaustive concernant les obligations en matière d'évaluation de la juste valeur et des informations à fournir connexes pour l'ensemble des IFRS. Cette nouvelle norme définit clairement la juste valeur comme le prix qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction volontaire entre participants du marché à la date d'évaluation. Cette norme établit également les informations à fournir concernant l'évaluation à la juste valeur. La Société a adopté IFRS 13 le 1^{er} janvier 2013 avec effet prospectif. L'adoption d'IFRS 13 n'a demandé aucun ajustement des techniques d'évaluation dont la Société se sert pour évaluer la juste valeur et elle n'a donné lieu à aucun ajustement d'évaluation au 1^{er} janvier 2013.

Modifications apportées à IAS 19 – Avantages du personnel

Les modifications apportées à IAS 19 représentent des changements importants en ce qui a trait à la comptabilisation et à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des indemnités de cessation d'emploi, et accroissent les informations à fournir au sujet des avantages du personnel. Les écarts actuariels sont à présent désignés par le terme « réévaluations » et doivent être comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global. Les réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassées en résultat net au cours d'une période ultérieure. Les modifications apportées à la norme accélèrent aussi la comptabilisation du coût des services passés puisque celui-ci est comptabilisé dans la période au cours de laquelle un régime est modifié, que les avantages aient été acquis ou non. La charge annuelle pour un régime d'avantages capitalisé sera calculée en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies, y compris l'intérêt sur tout passif relativement à des exigences de capitalisation minimale. La Société continue de comptabiliser immédiatement dans le déficit tous les ajustements au titre des régimes de retraite et d'avantages sociaux comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Elle continue aussi de comptabiliser les charges d'intérêts sur le passif net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dans le coût financier net lié aux avantages du personnel dans le compte consolidé de résultat.

Plusieurs autres modifications concernent la comptabilisation, l'évaluation et le classement, et redéfinissent notamment les dispositions concernant les avantages à court terme et les autres avantages à long terme, les dispositions ayant trait au traitement des impôts relatifs aux régimes d'avantages du personnel et les dispositions sur les facteurs de risque et de partage des coûts; les modifications prescrivent en outre un étoffement des informations à fournir.

La Société a adopté ces modifications avec effet rétrospectif et elle a ajusté ses capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 afin de comptabiliser les coûts des services passés qui ne l'étaient pas auparavant. Le coût financier et la charge au titre des régimes d'avantages du personnel pour la période comparable ont été ajustés afin de tenir compte des changements comptables concernant les régimes à prestations définies. Les tableaux ci-dessous présentent les ajustements de chacun des postes touchés des états financiers.

Ajustements de l'état consolidé de la situation financière

	30 septembre 2013	31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2012
Diminution du passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(3) \$	(3) \$	- \$
Augmentation des capitaux propres	3 \$	3 \$	- \$

Ajustements du compte consolidé de résultat

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Augmentation des éléments suivants :				
Salaires et charges sociales	- \$	1 \$	- \$	2 \$
Modifications des régimes d'avantages du personnel	-	(3)	-	(3)
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel	78	72	234	203
Diminution du résultat net	78 \$	70 \$	234 \$	202 \$
Diminution du résultat net après modification comptable attribuable aux :				
Actionnaires d'Air Canada	78 \$	70 \$	234 \$	202 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
	78 \$	70 \$	234 \$	202 \$

Ces ajustements ont donné lieu à une diminution de 0,28 \$ du résultat par action de base et dilué pour le trimestre clos le 30 septembre 2013 (0,85 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2013) (0,25 \$ pour le trimestre clos le 30 septembre 2012 et 0,73 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2012).

Ajustements de l'état consolidé du résultat global

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Augmentation des autres éléments du résultat global :				
Réévaluations du passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	78 \$	73 \$	234 \$	205 \$
Diminution du bénéfice net	(78)	(70)	(234)	(202)
Variation du total du résultat global	- \$	3 \$	- \$	3 \$

L'application, avec effet rétrospectif, des normes modifiées au 1^{er} janvier 2013 s'est traduite par un résultat net retraité de 2012 inférieur à celui qui avait été présenté initialement selon la norme comptable alors en vigueur. Cette baisse est attribuable à la charge financière nette liée au passif au titre des prestations de retraite qui est calculée au moyen du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations. Le taux d'actualisation étant inférieur au taux de rendement attendu de l'actif du régime, le coût financier augmente à mesure que les intérêts attribuables à l'actif du régime diminuent. La différence entre le taux de rendement réel de l'actif du régime et le taux d'actualisation est incluse en autres éléments du résultat global à titre de réévaluation. De plus, selon la norme modifiée, les coûts financiers concernant le passif additionnel à l'égard des exigences de capitalisation minimale sont comptabilisés dans le compte consolidé de résultat, alors qu'ils l'étaient dans les autres éléments

du résultat global dans le cadre de la norme en vigueur auparavant. Cette modification a entraîné une baisse du résultat net retraité pour 2012 et une hausse du même montant des autres éléments du résultat global, soit une incidence nette nulle sur le total du résultat global. La norme modifiée a aussi avancé la comptabilisation du coût des services passés, qui sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le régime a été modifié, que les avantages aient été acquis ou non. Du fait de cette modification de la norme, le résultat net retraité et le total du résultat global pour le trimestre clos le 30 septembre 2012 ont augmenté de 3 \$ au titre des modifications des régimes d'avantages du personnel (augmentation de 3 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2012).

La norme modifiée n'a pour l'heure aucune incidence nette sur le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

Les modifications apportées à IAS 1 obligent les entités à séparer les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en deux groupes, selon qu'ils peuvent ou non être reclasés en résultat net ultérieurement. Les éléments qui ne seront pas reclasés, comme les réévaluations découlant d'IAS 19, seront présentés séparément des éléments pouvant être reclasés ultérieurement. Les entités qui décident de présenter les autres éléments du résultat global avant impôts devront présenter de façon distincte les montants d'impôts liés aux deux groupes.

La Société applique les modifications d'IAS 1 depuis le 1^{er} janvier 2013. Ces modifications n'ont donné lieu à aucun ajustement, les autres éléments du résultat global pour 2013 et la période comparative n'étant que des éléments liés aux réévaluations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui ne sont pas reclasés au résultat net.

Le tableau ci-dessous présente les comptes consolidés de résultat d'Air Canada pour les trimestres et l'exercice 2012 selon les normes nouvelles et modifiées qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et dont une description est donnée ci-dessus.

Non audité (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	T1 2012	T2 2012	T3 2012	T4 2012	Exercice complet 2012
Produits des activités ordinaires					
Passages	2 524 \$	2 671 \$	3 029 \$	2 513 \$	10 737 \$
Fret	122	122	118	126	488
Autres	315	195	179	200	889
Total des produits des activités ordinaires	2 961	2 988	3 326	2 839	12 114
Charges opérationnelles					
Carburant avions	889	888	963	821	3 561
Salaires et charges sociales	536	518	528	528	2 110
Modifications des régimes d'avantages du personnel	-	-	(127)	-	(127)
Contrats d'achat de capacité	264	266	279	263	1 072
Redevances aéroportuaires et de navigation	242	248	271	231	992
Maintenance avions	182	174	155	161	672
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur	177	167	170	155	669
Frais de vente et frais de distribution	166	152	152	133	603
Locations avions	88	82	85	81	336
Restauration et fournitures connexes	69	73	81	68	291
Communications et technologies de l'information	49	47	45	47	188
Autres	390	310	301	304	1 305
Total des charges opérationnelles	3 052	2 925	2 903	2 792	11 672
Résultat opérationnel	(91)	63	423	47	442
Produits (charges) non opérationnels					
Profit (perte) de change	87	(61)	71	9	106
Produits d'intérêts	9	9	10	9	37
Charges d'intérêts	(80)	(80)	(76)	(68)	(304)
Intérêts capitalisés	2	3	6	7	18
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel	(73)	(71)	(72)	(72)	(288)
Profit (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(7)	(23)	3	7	(20)
Perte sur participations dans Aveos	(65)	-	-	-	(65)
Autres	(1)	-	(6)	1	(6)
Total des charges non opérationnelles	(128)	(223)	(64)	(107)	(522)
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat et activités abandonnées	(219)	(160)	359	(60)	(80)
Charge d'impôts sur le résultat	-	(1)	-	-	(1)
Bénéfice net (perte nette) de la période découlant des activités poursuivies	(219) \$	(161) \$	359 \$	(60) \$	(81) \$
Perte nette de la période découlant des activités abandonnées - Aveos	(55)	-	-	-	(55)
Bénéfice net (perte nette) de la période	(274) \$	(161) \$	359 \$	(60) \$	(136) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :					
Actionnaires d'Air Canada	(275)	(162)	358	(61)	(140)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	1	1	4
	(274) \$	(161) \$	359 \$	(60) \$	(136) \$
Bénéfice (perte) par action – résultat de base	(0,99) \$	(0,59) \$	1,29 \$	(0,22) \$	(0,51) \$
Bénéfice (perte) par action – résultat dilué	(0,99) \$	(0,59) \$	1,28 \$	(0,22) \$	(0,51) \$

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La Société a pris livraison de deux appareils 777 de Boeing en juin et en août 2013, respectivement. Ces appareils ont été financés au moyen du produit tiré du placement privé de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel décrit à la note 4, Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement.

Au premier trimestre de 2013, une perte de valeur de 24 \$ a été comptabilisée dans les dotations aux amortissements et aux pertes de valeur relativement à certains appareils A340-300 (dont aucun n'est exploité par Air Canada). Certains contrats de location relatifs aux appareils A340-300 ont expiré ou expireront en 2013 et ces appareils sont préparés en vue d'être restitués ou cédés ou ont été cédés. Le calcul de la perte de valeur repose sur le produit net attendu de la restitution ou de la cession de ces appareils.

4. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	Échéance finale	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Financement d'appareils				
Financement en dollars US à taux fixe a)	2013 – 2025	6,92	1 423 \$	1 278 \$
Financement en dollars US à taux variable	2015 – 2021	2,42	611	650
Financement en yens à taux variable	2020	0,29	125	152
Billets garantis de premier rang – en dollars US b)	2019 – 2020	7,61	721	-
Billets garantis de premier rang – en dollars CA b)	2019	7,63	300	-
Billets garantis de premier rang – en dollars US b)	2013	9,76	55	796
Billets garantis de premier rang – en dollars CA b)	2013	10,13	15	300
Autre financement garanti – en dollars US b) et c)	2014 – 2019	6,23	509	245
Autre financement garanti – en dollars CA c)	2015	8,75	125	26
Dette à long terme			3 884	3 447
Obligations au titre des contrats de location-financement	2013 – 2033	10,06	326	363
Total de la dette et des obligations au titre des contrats de location-financement			4 210	3 810
Escompte non amorti			-	(9)
Tranche non amortie des coûts d'émission des titres de créance			(58)	(43)
Partie courante			(439)	(499)
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement			3 713 \$	3 259 \$

Les modalités et conditions des instruments mentionnés dans le tableau ci-dessus correspondent à celles décrites à la note 8 afférente aux états financiers consolidés annuels de la Société pour 2012, sauf en ce qui concerne l'incidence de la déconsolidation des trois sociétés d'avitaillagelement à l'adoption d'IFRS 10, décrite à la note 2, qui a donné lieu à une diminution de 197 \$ des autres instruments de financement garantis – en dollars CA au 31 décembre 2012, et en ce qui a trait à certains événements survenus durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2013 décrits ci-après.

On se reportera à la note 7 pour les obligations de la Société au titre du remboursement du capital et du paiement des intérêts au 30 septembre 2013.

a) Le 9 mai 2013, dans le cadre du financement de cinq nouveaux appareils 777-300ER de Boeing, dont deux ont été livrés en juin et en août 2013 (la livraison des autres appareils étant prévue entre novembre 2013 et février 2014), Air Canada a procédé à la clôture d'un placement privé de trois tranches de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel d'une valeur nominale globale de 715 \$ US.

Le placement privé se compose de certificats de catégorie A, de certificats de catégorie B et de certificats de catégorie C.

- Les certificats de catégorie A, d'un montant nominal de 425 \$ US, sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 4,125 % et d'une dernière date de distribution prévue au 15 mai 2025.
- Les certificats de catégorie B, d'un montant nominal de 182 \$ US, sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 5,375 % et d'une dernière date de distribution prévue au 15 mai 2021.
- Les certificats de catégorie C, d'un montant nominal de 108 \$ US, sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 6,625 % et d'une dernière date de distribution prévue au 15 mai 2018.

Le taux d'intérêt moyen pondéré des certificats de fiducie est d'environ 4,7 % par an.

Les certificats de fiducie représentent un intérêt dans trois fiducies intermédiaires distinctes, consistant en une fiducie distincte pour les certificats de catégorie A, les certificats de catégorie B et les certificats de catégorie C. Les fiducies affectent le produit tiré du placement à l'acquisition de billets garantis par nantissement de matériel qui sont émis en vue de financer l'acquisition de chacun des cinq nouveaux appareils 777-300ER de Boeing. Le produit tiré du placement des certificats de fiducie est entiercé jusqu'à la livraison de chaque avion. Les fonds entiercés auprès du dépositaire ne sont pas des actifs d'Air Canada et ne sont pas inscrits à titre d'actif ou de passif à l'état consolidé résumé de la situation financière de la Société. Dans le cadre de l'acquisition et de la livraison des deux premiers appareils, un montant de 285 \$ US a été prélevé du produit entiercé et est pris en compte dans le financement d'appareils au tableau ci-dessus.

Les billets garantis sont garantis par chacun des cinq appareils 777-300ER de Boeing faisant l'objet de l'acquisition, et la sûreté grevant chaque appareil est protégée par les dispositions de la *Convention de Cape Town relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* et du *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques* connexe, dans leur version promulguée au Canada.

En ce qui concerne les certificats de catégorie A et les certificats de catégorie B, le fiduciaire distribue tous les remboursements de capital, les éventuelles primes et les intérêts reçus sur les billets garantis connexes aux porteurs de certificats de catégorie A et de certificats de catégorie B, sous réserve des dispositions en matière de subordination visant les certificats. Les remboursements prévus de capital et les paiements prévus d'intérêts reçus par la fiducie à l'égard des billets garantis sont distribués aux porteurs de certificats de catégorie A et de certificats de catégorie B le 15 mai et le 15 novembre, dates de distribution ordinaires, à compter du 15 novembre 2013.

En ce qui concerne les certificats de catégorie C, le fiduciaire distribue tous les remboursements de capital, les éventuelles primes et les intérêts reçus sur les billets garantis connexes aux porteurs de certificats de catégorie C, sous réserve des dispositions en matière de subordination visant les certificats. Les paiements prévus d'intérêts à l'égard des billets garantis sont distribués aux porteurs de certificats de catégorie C le 15 mai et le 15 novembre, dates de distribution ordinaires, à compter du 15 novembre 2013. Le remboursement du total du capital est prévu pour le 15 mai 2018.

Les dépôts en trésorerie de 28 \$ au 30 septembre 2013 sont imputés aux activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. Les frais de financement payés dans le cadre du placement se sont établis à 15 \$ et sont imputés aux activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

b) Le 26 septembre 2013, la Société a réalisé ses placements privés de billets garantis prioritaires composés : i) de billets garantis prioritaires de premier rang à 6,750 % d'un capital de 400 \$ US, échéant en 2019, et de billets garantis prioritaires de premier rang à 7,625 % d'un capital de 300 \$, échéant en 2019 (les « nouveaux billets prioritaires de premier rang »); ii) de billets garantis prioritaires de deuxième rang à 8,750 % d'un capital de 300 \$ US échéant en 2020 (les « nouveaux billets prioritaires de deuxième rang », désignés, collectivement avec les nouveaux billets prioritaires de premier rang, les « nouveaux billets prioritaires »). La Société a également réalisé la clôture de sa nouvelle facilité de crédit garantie prioritaire (de premier rang) d'un capital de 400 \$ US, composée d'un prêt à terme de 300 \$ US échéant en 2019 et d'une facilité de crédit renouvelable de 100 \$ US (collectivement, la « nouvelle facilité de crédit »). Le prêt à terme est comptabilisé dans les autres financements à terme dans le tableau ci-dessus. Au 30 septembre 2013, la Société n'avait prélevé aucune somme sur la facilité de crédit renouvelable.

La Société a tiré un produit net total d'environ 1 300 \$ de la vente des nouveaux billets prioritaires et d'un prêt à terme consenti en vertu de la nouvelle facilité de crédit (dans chaque cas, déduction faite des commissions et frais d'opération applicables). La Société a affecté une partie de ce produit net et de cet emprunt au rachat de tous les billets garantis de premier rang à 9,250 % échéant en 2015, de tous les billets garantis de premier rang à 10,125 % échéant en 2015 et de tous les billets prioritaires de deuxième rang à 12,000 % échéant en 2016 d'Air Canada en circulation (collectivement, les « billets existants ») qui avaient valablement été déposés au plus tard à la date limite de dépôt anticipé (le 18 septembre 2013) dans le cadre des offres publiques de rachat au comptant distinctes lancées par la Société le 5 septembre 2013. En octobre 2013, la Société a affecté une partie du reliquat du produit net et de l'emprunt au rachat ou au remboursement des billets existants restants, d'un montant de 70 \$, qui n'avaient pas été déposés avant la date limite de dépôt anticipé. La Société affectera le reliquat du produit net et de l'emprunt à son fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise.

La prime payée à l'occasion du rachat des billets existants, d'un montant de 61 \$, ainsi que la radiation des frais d'opération et des escomptes existants liés aux billets existants, d'un montant de 34 \$, ont été comptabilisées à titre de charges d'intérêts au troisième trimestre de 2013.

Les nouveaux billets prioritaires et les obligations de la Société découlant de la nouvelle facilité de crédit sont des obligations garanties de premier rang d'Air Canada, garanties en priorité par une ou plusieurs de ses filiales et assorties d'une sûreté (de premier rang dans le cas des nouveaux billets prioritaires de premier rang et des obligations d'Air Canada de la nouvelle facilité de crédit, et de deuxième rang dans le cas des nouveaux billets prioritaires de deuxième rang), sous réserve de certains priviléges et exclusions autorisés, sur certains comptes clients, certains intérêts dans des biens immobiliers, certains moteurs de recharge, l'équipement de services au sol, certains baux relatifs aux créneaux d'aéroports et aux portes d'embarquement et certaines lignes transpacifiques, conjointement avec les baux relatifs aux créneaux d'aéroports et aux portes d'embarquement utilisés pour ces lignes transpacifiques. La marge applicable aux prêts à terme consentis en vertu de la facilité de crédit renouvelable de la nouvelle facilité de crédit est de 4,50 % dans le cas des prêts au TIOL et des acceptations bancaires et de 3,50 % dans le cas des prêts au taux indiciel ou des prêts au taux préférentiel canadien. La marge applicable aux prêts à terme consentis en vertu de la nouvelle facilité de crédit est de 4,50 % dans le cas des prêts au TIOL et de 3,50 % dans le cas des prêts au taux indiciel. Toutes ces marges sont assujetties aux ajustements et aux autres conditions prévues par la nouvelle facilité de crédit.

c) La catégorie « Autre financement garanti » comprend des dettes contractées à l'égard d'opérations de financement liées à des pièces et moteurs de recharge dont un solde de 44 \$ US a été remboursé en juin 2013. Elle comprend également la tranche libellée en dollars canadiens d'une facilité de prêt renouvelable qui a été augmentée au troisième trimestre de 2013, passant de 50 \$ à 125 \$. L'entente relative à cette facilité prend fin le 31 janvier 2015.

5. PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Obligations de capitalisation des régimes de retraite

Comme il est mentionné à la note 9 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2012, le *Règlement de 2009 sur les régimes de retraite d'Air Canada* cessera de s'appliquer à compter de 2014. Toutefois, le 12 mars 2013, Air Canada et le gouvernement du Canada ont annoncé qu'ils s'étaient entendus sur une prolongation des dispositions sur la capitalisation des régimes de retraite de la Société jusqu'au 30 janvier 2021.

Selon l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, le 5 octobre 2013, le gouverneur en conseil a proposé le *Règlement sur la capitalisation des régimes de pension d'Air Canada (2014)* (le « règlement proposé ») en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* en ce qui a trait aux cotisations spéciales prévues dans le cadre des régimes à prestations déterminées d'Air Canada pour la période comprise entre 2014 et 2020 inclusivement, qui vient à échéance le 30 janvier 2021. La période de réception des observations sur le règlement proposé prenait fin le 26 octobre 2013, après quoi le règlement devrait être promulgué. Selon les modalités de l'entente et le règlement proposé, sous réserve de la cotisation maximale permise au titre des services passés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour l'année du régime, Air Canada devra verser au moins 150 \$ annuellement, pour atteindre une moyenne de 200 \$ par année, afin de payer un montant minimal total de 1 400 \$ sur sept ans pour combler le déficit de solvabilité, et ce, en plus de ses cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice.

Selon l'entente, en ce qui concerne les exercices au cours desquels Air Canada bénéficiera du plafonnement convenu des cotisations spéciales, la Société sera assujettie à une série de clauses restrictives et d'engagements, notamment une interdiction de verser des dividendes et de racheter des actions, ainsi qu'à certaines restrictions quant aux modalités de rémunération des dirigeants. À la demande du gouvernement du Canada, Air Canada a aussi convenu de tout mettre en œuvre, pendant les négociations des prochaines conventions collectives avec les syndicats canadiens représentant ses employés, pour que soient incluses dans ces conventions collectives des dispositions selon lesquelles les employés prendraient à leur charge 50 % des coûts normaux de leur régime de retraite. Air Canada a aussi convenu de ne pas bonifier les régimes de retraite sans l'accord des autorités de réglementation. L'entente permet à Air Canada de choisir de ne pas se prévaloir des dispositions d'allègement prévues et de verser, pour tous les régimes de retraite d'Air Canada pris collectivement, des cotisations spéciales déterminées conformément aux règles de capitalisation normales.

Les syndicats canadiens de la Société ont donné leur appui quant à la demande de prolongation d'Air Canada et, en juin 2013, Air Canada a conclu le processus de consultation auprès de ses employés non syndiqués et bénéficiaires retraités, moins de 0,2 % d'entre eux se prononçant contre la nouvelle entente sur la capitalisation, laquelle entrera en vigueur dès l'adoption de nouveaux règlements afférents à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil.

À moins que l'entente ne soit adoptée et appliquée à l'expiration du *Règlement de 2009 sur la capitalisation des régimes de pension d'Air Canada*, aux termes des règlements généralement applicables, les obligations d'Air Canada au titre de la capitalisation des régimes seraient déterminées en fonction d'une gamme étendue de facteurs, conformément aux règles normales de cotisations au titre des services passés qui exigeraient généralement qu'un cinquième de tout déficit de solvabilité, lissé sur trois ans, soit capitalisé chaque année en sus des cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice considéré.

Principales estimations comptables

Le coût et les passifs correspondants des régimes de retraite et d'autres avantages du personnel postérieurs à la retraite et postérieurs à l'emploi de la Société sont déterminés à partir d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles reposent sur des hypothèses concernant notamment les taux de mortalité. Au troisième trimestre de 2013, l'Institut canadien des actuaires (« ICA ») a publié un rapport préliminaire dans lequel il propose de nouvelles tables de taux de mortalité pour l'évaluation des régimes canadiens de retraite et d'avantages du personnel. L'ICA devrait publier d'autres directives au sujet des hypothèses sur la mortalité au plus tard au début de 2014 et, selon la date de publication, ces directives pourraient s'appliquer aux évaluations comptables pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Toute modification des hypothèses concernant les taux de mortalité se traduirait par une réévaluation actuarielle des passifs comptables dont l'incidence serait comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Une modification des hypothèses concernant les taux de mortalité n'aurait pas d'incidence sur l'évaluation de la solvabilité aux fins de la capitalisation des régimes au 1^{er} janvier 2014. L'adoption de nouvelles hypothèses sur la mortalité pour les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation au 1^{er} janvier 2014 pourrait avoir une incidence sur la capitalisation du coût des services rendus de l'exercice 2014.

Charges de retraite et autres avantages futurs du personnel

La Société a constaté la charge suivante au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages futurs du personnel :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Compte consolidé de résultat				
Charges opérationnelles				
Salaires et charges sociales				
Prestations de retraite	69 \$	55 \$	205 \$	165 \$
Autres avantages du personnel	5	14	36	42
	74 \$	69 \$	241 \$	207 \$
Modifications des régimes d'avantages du personnel	- \$	(127) \$	- \$	(127) \$
Produits (charges) non opérationnels				
Coût financier net du passif au titre des avantages du personnel				
Prestations de retraite	(39) \$	(58) \$	(116) \$	(174) \$
Autres avantages du personnel	(12)	(14)	(39)	(42)
	(51) \$	(72) \$	(155) \$	(216) \$
Etat consolidé des autres éléments du résultat global				
Réévaluation du passif des régimes d'avantages du personnel				
Prestations de retraite	92 \$	90 \$	161 \$	328 \$
Autres avantages du personnel	13	(54)	91	(118)
	105 \$	36 \$	252 \$	210 \$

Une comparaison de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel et de la charge comptabilisée dans le compte consolidé du résultat est présentée ci-dessous.

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages futurs du personnel comptabilisée dans le compte consolidé de résultat				
Salaires et charges sociales				
74 \$	69 \$	241 \$	207 \$	
Coût financier net du passif au titre des régimes d'avantages du personnel				
51	72	155	216	
	125 \$	141 \$	396 \$	423 \$
Capitalisation des régimes d'avantages du personnel par Air Canada				
Prestations de retraite				
122 \$	117 \$	353 \$	320 \$	
Autres avantages du personnel				
13	14	36	38	
	135 \$	131 \$	389 \$	358 \$
Déficit (excédent) de la capitalisation des régimes d'avantages du personnel sur la charge comptabilisée au titre de ces régimes	(10) \$	10 \$	7 \$	65 \$

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous illustre les données sur les actions entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action.

(en millions)	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base	277	277	276	277
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Bons de souscription	1	-	3	-
Options sur actions	4	1	3	-
Actions détenues en fiducie pour les paiements fondés sur des actions à des salariés	1	1	1	1
Rajout de l'effet antidilutif	6	2	7	1
Dénominateur servant au calcul du résultat dilué par action, après ajustement	283	279	283	277

Pour le calcul du résultat de base par action, le nombre d'actions ordinaires est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, diminué du nombre d'actions détenues en fiducie aux fins de la prime de reconnaissance envers les employés.

N'entrent pas dans le calcul du résultat dilué par action des options et des bons de souscription en cours pour lesquels les prix d'exercice étaient supérieurs au cours moyen des actions ordinaires.

Au troisième trimestre de 2013, la Société a racheté aux fins d'annulation 2 083 333 bons de souscription expirant le 30 juillet 2013 pour un prix d'achat global de 2 \$, soit le cours moyen, au moment de l'achat, des actions d'Air Canada à la Bourse de Toronto diminué du prix d'exercice de 1,51 \$ par bon de souscription. De plus, à l'exercice des bons de souscription, le nombre d'actions ordinaires en circulation a augmenté de 5 416 667.

Les 2 500 000 bons de souscription restants ont été exercés après le 30 septembre 2013.

7. ENGAGEMENTS

Boeing

Comme il est indiqué à la note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2012, la Société a en cours des engagements auprès de The Boeing Company (« Boeing ») visant l'acquisition de 37 appareils 787 et de cinq appareils 777. Deux des cinq appareils 777 ont été livrés en juin et en août 2013 et financés au moyen du produit tiré du placement privé de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel décrit à la note 4, Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement.

Engagements d'immobilisations

Au 30 septembre 2013, le coût global estimatif des appareils 787 et 777 de Boeing en commande ferme et des autres immobilisations faisant l'objet d'un engagement était d'environ 4 994 \$ (dont 3 581 \$ au titre d'engagements de financement, sous réserve du respect de certaines conditions, notamment un financement supplémentaire de 443 \$ (430 \$ US) correspondant au produit tiré du placement de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel relativement à l'achat des trois appareils 777 de Boeing restants, comme il est indiqué à la note 4, Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement). Les montants en dollars US ont été convertis au cours de clôture du change le 30 septembre 2013, soit 1,0303 \$ CA. Le coût global estimatif des appareils est fonction des prix de livraison, qui comprennent les augmentations estimatives et, s'il y a lieu, les intérêts différés sur le paiement à la livraison calculés selon le TIOL à 90 jours aux États-Unis au 30 septembre 2013. Les autres immobilisations faisant l'objet d'un engagement ont principalement trait à des bâtiments et à des projets d'améliorations locatives.

	Reste de 2013	2014	2015	2016	2017	Par la suite	Total
Engagements d'immobilisations	285 \$	766 \$	704 \$	1 034 \$	1 335 \$	870 \$	4 994 \$

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts au 30 septembre 2013 sur la dette à long terme et les obligations de location-financement sont présentées ci-après. Les tableaux ci-dessous ne tiennent pas compte des obligations à long terme au titre du capital et des intérêts relativement à l'émission prévue de certificats de fiducie bonifiés portant sur du matériel relativement aux trois appareils restants dont la livraison est prévue entre novembre 2013 et février 2014, comme il est décrit en détail à la note 4, Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement.

Capital	Reste de 2013	2014	2015	2016	2017	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme	172 \$	290 \$	631 \$	295 \$	398 \$	2 098 \$	3 884 \$
Obligations au titre des contrats de location-financement	15	58	52	25	26	150	326
	187 \$	348 \$	683 \$	320 \$	424 \$	2 248 \$	4 210 \$

Intérêts	Reste de 2012	2014	2015	2016	2017	Par la suite	Total
Obligations au titre de la dette à long terme	57 \$	214 \$	175 \$	156 \$	167 \$	261 \$	1 030 \$
Obligations au titre des contrats de location-financement	8	28	22	18	16	50	142
	65 \$	242 \$	197 \$	174 \$	183 \$	311 \$	1 172 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Récapitulatif du profit (de la perte) sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Dérivés liés au carburant	21 \$	2 \$	3 \$	(29) \$
Swaps de taux d'intérêt	-	(1)	(1)	(1)
Contrats à terme sur actions	9	2	13	2
Autres	-	-	-	1
Profit (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	30 \$	3 \$	15 \$	(27) \$

Gestion du risque lié au prix du carburant

Au troisième trimestre de 2013, la Société a comptabilisé un profit de 21 \$ dans le profit sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au titre des dérivés liés au carburant (profit de 3 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2013). Au troisième trimestre de 2013, la Société a acheté des contrats d'options d'achat de pétrole brut et de produits raffinés couvrant une partie du risque lié au carburant pour 2013 et 2014. La prime au comptant rattachée à ces contrats s'élève à 3 \$ (30 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2013). Des contrats de dérivés liés au carburant ont été dénoués par règlement en espèces, ce qui a donné lieu à une juste valeur nette de 20 \$, avec position favorable à la Société, au troisième trimestre de 2013 (juste valeur nette de 21 \$, avec position favorable à la Société, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2013).

Au 30 septembre 2013, la Société avait couvert environ 40 % de ses achats prévus de carburateur pour le reste de 2013 à un prix plafond moyen du pétrole équivalent West Texas Intermediate (« WTI ») de 98 \$ US le baril. Les contrats de la Société destinés à couvrir les achats prévus de carburateur pour 2013 comprennent des options d'achat. La Société a également couvert environ 9 % de ses achats prévus de carburateur pour 2014. La juste valeur du portefeuille de dérivés liés au carburant au 30 septembre 2013 s'établit à 28 \$, avec position favorable à la Société (16 \$, avec position favorable à la Société, au 31 décembre 2012) et elle est comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs courants.

Le tableau ci-dessous présente les volumes notionnels par baril ainsi que les moyennes pondérées des prix plafonds du pétrole équivalent WTI par type d'instruments dérivés au 30 septembre 2013. Une augmentation du prix du carburant propulsant celui-ci au-dessus du prix plafond se traduirait par un profit de couverture du risque lié au carburant pour la Société.

Instruments dérivés	Échéance	Volume (en barils)	Prix plafond moyen pondéré du pétrole WTI (en \$ US/baril)
Options d'achat	2013	2 370 000	98 \$
Options d'achat	2014	2 484 000	102 \$

Gestion du risque de change

Au 30 septembre 2013, la Société avait en cours des contrats d'options sur devises et des swaps de devises visant l'achat de dollars américains contre des dollars canadiens relativement à 2 015 \$ (1 956 \$ US) échéant en 2013 et en 2014 et visant l'achat d'euros contre des dollars canadiens relativement à 5 \$ (4 €) échéant en 2013. La juste valeur de ces contrats sur devises au 30 septembre 2013 se chiffrait à 13 \$ avec position favorable aux contreparties. Au troisième trimestre de 2013, la Société a comptabilisé une perte de 15 \$ dans le poste « Profit (perte) de change » relativement à ces dérivés (profit de 29 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2013).

Justes valeurs des instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière

En raison de l'échéance très rapprochée ou à court terme qui les caractérise, les instruments financiers inscrits à titre d'actifs et de passifs financiers courants à l'état consolidé de la situation financière, qui comprennent les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer, ont une valeur comptable proche de leur juste valeur. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont par conséquent constatés à la juste valeur.

Les valeurs comptables des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme sur actions, des swaps de devises et des dérivés liés au carburant sont égales à leur juste valeur, qui est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés étant donné les taux en vigueur estimés.

Pour mesurer la juste valeur de l'option de remboursement anticipé sur les nouveaux billets prioritaires émis en septembre 2013, qui est classée dans la catégorie 3 de la hiérarchie des justes valeurs, la Société prend en considération divers facteurs, notamment les modalités de remboursement anticipé des billets, les taux d'intérêt en vigueur sur le marché, les conditions actuelles des marchés du crédit et l'estimation la plus récente des marges de crédit applicables à la Société. Au 30 septembre 2013, la juste valeur de l'option de remboursement anticipé sur les nouveaux billets prioritaires émis était négligeable.

La direction a estimé la juste valeur de sa dette à long terme au moyen de techniques d'évaluation tenant compte des taux d'intérêt en vigueur sur le marché, des conditions liées à des garanties éventuelles, des conditions actuelles des marchés du crédit et de l'estimation la plus récente des marges de crédit applicables à la Société selon des opérations récentes. D'après les données observables importantes (niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs), la juste valeur estimative de la dette est proche de sa valeur comptable de 4 152 \$ (3 758 \$ au 31 décembre 2012).

Le tableau qui suit présente les évaluations à la juste valeur inscrites à l'état de la situation financière, classées en fonction de l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations.

Évaluations à la juste valeur à la date de clôture, d'après ce qui suit :				
	30 septembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)
Actifs financiers				
Titres détenus à des fins de transaction				
Équivalents de trésorerie	71 \$	– \$	71 \$	– \$
Placements à court terme	1 497	–	1 497	–
Dépôts et autres actifs				
Option de paiement anticipé sur des obligations garanties de premier rang	–	–	–	–
Instruments dérivés				
Dérivés liés au carburant	28	–	28	–
Contrats à terme sur actions	27	–	27	–
Swaps de taux d'intérêt	10	–	10	–
Total	1 633 \$	– \$	1 633 \$	– \$

		Évaluations à la juste valeur à la date de clôture, d'après ce qui suit :		
	30 septembre 2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données observables importantes (niveau 2)	Données non observables importantes (niveau 3)
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Dérivés liés au change	13 \$	– \$	13 \$	– \$
Total	13 \$	– \$	13 \$	– \$

Les actifs financiers détenus par des institutions financières sous forme de trésorerie et de liquidités soumises à restrictions sont exclus du tableau de classement des évaluations à la juste valeur ci-dessus du fait qu'ils ne sont pas évalués selon une méthode d'évaluation.

La méthode utilisée par la Société consiste à comptabiliser les transferts depuis et vers les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert. Il n'y a pas eu de transferts entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2013.

Au troisième trimestre de 2013, dans le cadre du rachat des billets existants décrit à la note 4, la juste valeur de l'option de remboursement anticipé de 15 \$ sur ces billets a été imputée aux charges d'intérêts.

9. ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Provisions pour éventualités et litiges

Les actions en justice relatives aux réclamations suivantes visant Air Canada se sont conclues sans obligation financière pour la Société.

Aéroport Billy Bishop de Toronto

En février 2006, Jazz a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement avec Porter, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter ») après avoir appris qu'elle serait exclue de l'exploitation au départ de l'aéroport Billy Bishop de Toronto. Le 26 octobre 2007, les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont déposé une demande reconventionnelle à l'endroit de Jazz et d'Air Canada invoquant diverses violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre Jazz et Air Canada contreviennent aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 \$ en dommages-intérêts. Le 16 octobre 2009, Jazz a abandonné son action contre Porter devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

La demande reconventionnelle déposée par Porter devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Jazz et Air Canada a été suspendue jusqu'à l'issue d'une poursuite parallèle déposée par Porter devant la Cour fédérale du Canada relativement à une action en justice devant la Cour fédérale; toutes les actions devant la Cour fédérale ont depuis été abandonnées. Le 20 mars 2013, les parties ont conclu une entente prévoyant l'abandon de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Air Canada et Jazz et une ordonnance en ce sens a été rendue le 27 mars 2013.

Parité salariale

Le Syndicat canadien de la fonction publique (« SCFP »), qui représente les agents de bord d'Air Canada, a déposé, en 1991, devant la Commission canadienne des droits de la personne une plainte alléguant une disparité salariale basée sur le sexe. Le SCFP alléguait que le groupe des agents de bord, à prédominance féminine, devrait toucher le même salaire que les groupes des mécaniciens et des pilotes, à prédominance masculine, car ils exécutent du travail de même valeur. La Commission n'a commencé son enquête au sujet de la plainte qu'en mars 2007 en raison du fait qu'une affaire préalable était en instance devant la Cour suprême du Canada. La Commission a conclu son enquête en 2011 et a décidé que la plainte ne serait pas renvoyée au Tribunal canadien des droits de la personne pour enquête. Le SCFP a entamé une action devant la Cour fédérale afin de contester cette décision. Au premier trimestre de 2013, la Cour fédérale a refusé la requête du SCFP et a maintenu la décision de la Commission, et aucun appel n'a été fait avant la date limite officielle fixée à cet effet.

Garanties

Garanties au titre d'ententes d'avitaillement

Les informations qui suivent sont mises à jour en raison de la déconsolidation des trois sociétés d'avitaillement à l'adoption d'IFRS 10, comme il est décrit à la note 2. Huit sociétés d'avitaillement sont actuellement exclues du périmètre de consolidation de la Société. Selon le référentiel précédent, cinq des huit sociétés d'avitaillement en étaient exclues.

De concert avec d'autres compagnies aériennes, la Société est partie à des ententes d'avitaillement avec des sociétés d'avitaillement dans divers grands aéroports du Canada. Ces sociétés d'avitaillement fonctionnent selon le principe du recouvrement des coûts. Elles possèdent et financent le réseau qui approvisionne les compagnies contractantes, tout comme elles s'acquittent des droits liés aux baux fonciers sous-jacents. La dette globale des huit sociétés d'avitaillement au Canada qui n'ont pas été consolidées par la Société selon IFRS 10, *États financiers consolidés*, est d'environ 390 \$ au 31 décembre 2012 (390 \$ au 31 décembre 2011), ce qui correspond au risque de perte maximal auquel s'expose la Société, compte non tenu de la valeur des actifs qui garantissent les obligations et de tout partage de coûts éventuel avec les autres compagnies contractantes. La Société considère le risque en découlant comme étant minime. Chaque compagnie aérienne contractante qui fait partie d'une société d'avitaillement participe à la garantie de sa dette d'une manière proportionnelle à l'utilisation qu'elle fait du réseau. La durée de ces ententes varie, mais elle dépasse généralement cinq ans.

10. PARTICIPATIONS DANS AVEOS

En 2012, Aveos Performance aéronautique inc. (« Aveos ») a cessé ses activités et a déposé une demande de protection sous la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Air Canada a en conséquence ramené à néant la valeur comptable de sa participation dans Aveos Holding Company, société mère d'Aveos, ainsi que la valeur comptable d'un billet à long terme à recevoir d'Aveos, et elle a comptabilisé une perte sur participations de 65 \$ dans les charges non opérationnelles. Air Canada a également comptabilisé un passif de 55 \$, imputé aux activités abandonnées, relativement à l'engagement d'Air Canada découlant d'un programme d'indemnisation de départ. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2013, les sommes décaissées dans le cadre de ce programme d'indemnisation de départ totalisent 27 \$ (paiements de 26 \$ au quatrième trimestre de 2012). La Société s'attend à ce que des paiements totalisant 2 \$ soient effectués en 2013 afin de dénouer l'engagement d'Air Canada.

Une entente de règlement et d'extinction relative aux montants opérationnels impayés, y compris des factures en litige, a été conclue entre Air Canada et Aveos au troisième trimestre de 2013. Cette entente a donné lieu au règlement de compensation et à l'extinction de toutes les factures dues par Air Canada à Aveos et inversement. Les obligations liées aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux employés syndiqués détachés d'Aveos continuent, à des fins comptables, d'être incluses dans les états financiers consolidés de la Société au 30 septembre 2013. Le règlement prévu par l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires a été conclu en octobre 2013 et s'est traduit par le dépôt en fiducie du paiement à Aveos aux fins de la distribution aux bénéficiaires admissibles d'Aveos identifiés et la remise à Air Canada de la lettre de crédit de 20 \$ émise antérieurement en faveur d'Aveos.

11. CONTRATS D'ACHAT DE CAPACITÉ

Air Canada a conclu des contrats d'achat de capacité avec divers transporteurs régionaux, dont Jazz Aviation S.E.C. Le tableau qui suit présente les frais d'achat de capacité et les coûts refacturés aux termes de ces contrats pour les périodes considérées :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
Frais d'achat de capacité	295 \$	279 \$	843 \$	809 \$
Charge de carburant refacturée	125	112	336	323
Redevances aéroportuaires refacturées	57	55	161	157
Autres coûts refacturés	7	6	38	25
	484 \$	452 \$	1 378 \$	1 314 \$